

Qu'y a-t-il à l'intérieur

- De la part de nos dirigeants
- Qui sommes-nous?
- Plan stratégique 2023-25 de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario
- Faits saillants de 2022
- Aperçu de la massothérapie en Ontario
- Rapports des comités pour 2022
- États financiers sommaires
- Conseil de 2022

Message de la présidente

La dernière année a été une année extraordinaire d'évolution pour l'Ordre.

Plus particulièrement, nous avons conclu notre Plan stratégique (2019-2021) et élaboré un nouveau plan pour 2023-2025. Pour amorcer ce processus, le Conseil a nommé un comité spécial de planification stratégique qui a fourni des conseils et une surveillance inestimables à chaque étape du processus d'élaboration. Le Conseil a également nommé un comité spécial sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour fournir une orientation sur cet important sujet qui est devenu un point central du nouveau Plan stratégique.

Nous avons effectué une [analyse de l'environnement](#) et sollicité les commentaires de plusieurs partenaires, tels que les MTA, les éducateurs, les clients, les organismes de réglementation et le gouvernement pour nous aider à comprendre les différents points de vue sur la réglementation de la massothérapie. Grâce à un sondage en ligne, à des entrevues et à des groupes de discussion, nous avons entendu 2 455 participants. Les résultats de l'analyse ont contribué à éclairer l'élaboration de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités.

Le nouveau Plan stratégique comprend les objectifs suivants :

- Prévention de la violence sexuelle
- Engagement et partenariats
- Excellence en matière de réglementation
- Équité, diversité et inclusion (EDI)

J'aimerais remercier sincèrement nos partenaires d'avoir fourni des commentaires précieux, ainsi que le Conseil de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario pour leur dévouement et leur travail acharné sur ce plan. Nous sommes impatients de voir le plan prendre vie au cours des prochaines années.

Enfin, je voudrais clore mon intervention sur une note personnelle. 2022 marque ma dernière année en tant que présidente du Conseil. Ce fut un honneur et un privilège de servir dans ce rôle, et je suis reconnaissante d'avoir eu l'occasion de rencontrer et de travailler aux côtés du personnel de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario, des membres du Conseil, des MTA et de tant d'autres personnes qui travaillent avec une passion et un dévouement sans faille au développement de soins de santé de qualité et sécuritaires pour tous.

La vôtre dans la santé,

Kim Westfall-Connor, MTA LLM, présidente

Message de la registraire et chef de la direction

À l'Ordre, nous reconnaissons que le changement, la croissance et les leçons apprises sont tous nécessaires pour nous assurer de continuer à servir la population de l'Ontario en tant qu'organisme de réglementation réceptif.

Comme Kim l'a souligné dans son message, le Conseil a approuvé un nouveau Plan stratégique pour 2023-2025. Dans le cadre du nouveau Plan stratégique, nous avons réaffirmé notre engagement à l'égard de la prévention des violences sexuelles et avons commencé à définir des mesures concrètes pour atteindre cet objectif important, mais ambitieux. Ces priorités ne sont que le début, et nous chercherons des moyens de collaborer avec d'autres pour aider à protéger les clients de la massothérapie. Dans notre plan, nous nous sommes engagés à :

- Collaborer avec les partenaires de la santé à des initiatives de prévention.
- Éduquer et mobiliser les élèves, les éducateurs, les MTA et le public sur les violences sexuelles et les limites.
- Intégrer la prévention des violences sexuelles dans les programmes de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.
- Optimiser les outils réglementaires existants et préconiser des outils supplémentaires pour prévenir les violences sexuelles et y répondre.

Dans le cadre de nos efforts pour prévenir les violences sexuelles, nous avons travaillé à la finalisation de notre nouveau programme de jurisprudence en ligne. Le nouveau programme aidera les nouveaux demandeurs auprès de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario à comprendre leurs obligations relatives aux lois et aux règlements sur la massothérapie, aux violences sexuelles ainsi qu'aux normes de pratique et au code de déontologie. La Norme de pratiques de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario sur la prévention des violences sexuelles est également au centre de la nouvelle évaluation fondée sur le risque qui sera lancée en 2023.

Nous avons également entrepris un nouveau projet pilote de collaboration avec le Tribunal disciplinaire des médecins et chirurgiens de l'Ontario. Le projet pilote vise à simplifier les audiences et les processus décisionnels de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario en nommant des arbitres expérimentés en tant que membres du public non membres du Conseil au comité de discipline. Lorsque le projet pilote débutera en 2023, nous nous attendons à ce qu'il contribue à accroître la séparation entre le Conseil et le Comité de discipline de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario et à renforcer la transparence.

Alors que je repense à ma première année à ce poste, je suis reconnaissante d'avoir l'occasion de travailler avec une équipe dynamique et travailleuse du personnel et du Conseil. Je tiens à remercier tout particulièrement Kim Westfall-Connor, qui a terminé son dernier mandat à titre de présidente de l'Ordre en 2022. Sous la direction de Kim, nous avons été en mesure d'établir une nouvelle vision stratégique qui, j'en suis convaincue, nous aidera à continuer d'évoluer en tant qu'organisation.

Maureen Boon, registraire et chef de la direction

Qui sommes-nous?

L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario est l'organisme de réglementation qui supervise les massothérapeutes autorisés (ou MTA) travaillant en Ontario. L'Ordre n'est pas une école ni un organisme qui défend les intérêts des massothérapeutes autorisés.

L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario existe pour protéger l'intérêt public.

Notre mission

L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario se consacre à l'excellence dans la protection de l'intérêt public, l'orientation des personnes inscrites et la promotion de la plus haute qualité possible de la pratique de la massothérapie.

Notre vision

L'excellence en matière de réglementation, la promotion de la confiance du public et une massothérapie sécuritaire et de qualité.

Pour ce faire, nous procédons en :

- Définir les exigences pour devenir un MTA afin que seuls les professionnels qualifiés soient autorisés à pratiquer et à utiliser les titres protégés « MTA » et « MT ».
- Maintenir un outil en ligne à jour, « [Trouver un MTA](#) » pour aider les Ontariennes et Ontariens à vérifier si la personne qu'ils visitent pour un traitement de massothérapie est inscrite et qualifiée pour pratiquer.
- Élaborer et appliquer des règles et des attentes pour la pratique et la conduite de MTA.
- Exécution d'un [programme d'assurance de la qualité](#) appelé « STRiVE » pour s'assurer que les MTA tiennent leurs connaissances et leurs compétences à jour.
- Répondre aux préoccupations ou aux plaintes concernant les soins de massothérapie et prendre des mesures disciplinaires au besoin.

Plan stratégique 2023-2025 de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario

En 2022, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a travaillé à l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique pour 2023-2025.

À la suite de [l'analyse de l'environnement](#) et d'une évaluation des besoins futurs, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a élaboré les objectifs stratégiques suivants, dont chacun est appuyé par des priorités qui aideront à atteindre les objectifs :



1. Prévention de la violence sexuelle

- *Collaborer* avec des partenaires à des initiatives de prévention.
- Éduquer et mobiliser les élèves, les éducateurs, les MTA et le public sur les violences sexuelles et les limites.
- *Intégrer la prévention des violences sexuelles* dans les programmes de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.
- *Optimiser* les outils réglementaires existants et préconiser des outils supplémentaires pour prévenir les violences sexuelles et y répondre.

2. Engagement et partenariats

- *Mobiliser* le public, les MTA, les éducateurs, les étudiants, les employeurs et les partenaires du système de santé, y compris un sondage annuel sur la mobilisation pour s'assurer que l'Ordre comprend les divers points de vue.
- *Promouvoir* la transparence au moyen de consultations ouvertes, de paramètres de rendement et de nouveaux outils de communication.
- *Démontrer* la responsabilisation et la valeur de la réglementation au moyen de rapports organisationnels sur les résultats, de la sensibilisation du public et d'un dialogue ouvert avec la profession et les intervenants.

3. Excellence en matière de réglementation

- *Moderniser la gouvernance* grâce à la réforme amorcée par l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario et à la collaboration avec le gouvernement.
- *Soutenir* une saine culture organisationnelle équitable, diversifiée et inclusive.
- *Améliorer* l'efficacité et l'efficacité des processus et de la prise de décisions des comités en accordant la priorité à la réduction des méfaits.

4. Équité, diversité et inclusion (EDI)

- *Intégrer* l'EDI dans les programmes et les processus organisationnels.
- *Rendre compte publiquement* des progrès de l'EDI.

En 2023, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario travaillera à l'élaboration d'indicateurs de rendement clés pour mesurer les progrès du Collège à l'égard de ces objectifs, tant à court qu'à long terme.

Aperçu de la massothérapie en Ontario

(À compter du 31 décembre 2022)

MTA inscrits auprès de l'Ordre

Certificat général	14 366
Certificat inactif	925
Total	15 291

909 nouveaux MTA enregistrés

Identité de genre

Femmes	11 852
Hommes	3 411
« X »*	28

* « X » n'est pas directement associé à un homme ou à une femme, y compris, mais sans s'y limiter, aux personnes trans, bispirituelles, non binaires et/ou binaires. L'Ordre reconnaît qu'il peut y avoir plus de termes qui représentent les expériences de genre diverses et uniques, y compris celles de la communauté LGBTQ2S, et nous continuerons à répondre aux développements.

La plupart des MTA ont entre 31 et 50 ans

Âge	Nombre des MTA
< 31	2 195
31 – 40	4 487
41 – 50	4 767
51 – 60	2 709
> 60	1 133

Top 3 des milieux de pratique

Milieu clinique (p. ex. clinique multidisciplinaire, hôpital, clinique de soins d'urgence, établissement de réadaptation)	7 202
Pratique autonome (p. ex., pratique de bureau à domicile et autonome)	4 069
Spa	1 340

Questions de pratique les plus posées de 2022

1 468 questions reçues par le spécialiste de la pratique.

Environ 50 % de toutes les questions portaient sur la COVID-19, le champ de pratique, la tenue de dossiers et la publicité. Le spécialiste de la pratique a également répondu aux questions des MTA, du public, des employeurs et d'autres personnes concernant :

- Le registre public;
- Processus de pratique et préoccupations (p. ex., quitter un cabinet, problèmes avec les clients);
- Exigences des Normes de pratique; et
- Assurance, facturation et taxes.

Faits saillants de 2022

Entrée en vigueur de nouvelles normes de pratique

Le 1^{er} janvier 2022, de nouvelles [normes de pratique](#) sont entrées en vigueur. Les normes sont l'une des façons dont l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario s'assure que les MTA fournissent des soins éthiques et de qualité à la population ontarienne. Les nouvelles normes mettent l'accent sur les résultats pour les clients et offrent aux MTA la souplesse nécessaire pour satisfaire aux exigences en fonction de leur milieu de pratique et de leur situation uniques.

Pour aider les MTA à appliquer les normes à leur pratique, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a également publié les pleins feux sur les normes correspondantes. Les projecteurs sont des documents d'une page qui mettent en évidence les attentes de chaque norme et contiennent une liste de questions pour aider les MTA à réfléchir à la question de savoir s'ils répondent aux exigences.

Se préparer aux évaluations axées sur les risques

Tout au long de 2022, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a élaboré une nouvelle approche d'évaluation fondée sur les risques dans le cadre de STRiVE – le programme d'assurance de la qualité. Le nouveau processus d'évaluation :

- Choisir des MTA pour l'évaluation des pratiques en fonction de multiples facteurs de risque;
- Aider tous les MTA à respecter les normes de pratique et les règlements;
- Faciliter la planification et la réalisation des évaluations; et
- À plus long terme, réduire le nombre de MTA renvoyés au Comité d'assurance de la qualité.

Dans le cadre de ce processus, les MTA rempliront un profil de pratique chaque année à compter du printemps 2023.

Élaboration d'un programme de jurisprudence

Au cours de la dernière année, l'Ordre a poursuivi l'élaboration d'un nouveau programme de jurisprudence en ligne, qui comprend trois modules :

1. Lois et règlements;
2. Normes de pratique et prévention des violences sexuelles; et
3. Professionnalisme et code de déontologie.

Le programme a été lancé au T1 de 2023 pour les personnes tenues de suivre un cours de recyclage et certains candidats (c.-à-d. ceux de l'extérieur de l'Ontario). Le programme sera offert aux MTA qui souhaitent le terminer au T2 de 2023 et sera une exigence pour tous les demandeurs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Travailler avec d'autres ordres pour soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion

L'ORDRE reconnaît l'importance de favoriser une culture d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) en massothérapie. L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a collaboré avec l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario pour offrir une série d'ateliers intitulée « Réinventer les relations au travail et à soi-même ». Cet atelier de deux jours a encouragé les MTA et d'autres professionnels de la santé à explorer et à réfléchir aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans leur milieu de travail et dans les relations thérapeutiques. Plus de 350 MTA ont participé à cet atelier.

L'OGC participe activement au Comité directeur de lutte contre le racisme de *Health Profession Regulators of Ontario (HPRO)*, qui a récemment lancé un projet de réglementation de la lutte contre le racisme dans la santé. Le projet produira une trousse d'outils pour l'évaluation de l'impact sur l'équité et une trousse de formation pour aider les collègues de santé à découvrir les préjugés inconscients et à créer un cadre stratégique pour devenir des organisations plus inclusives et équitables. Lorsque le projet prendra fin, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario adoptera ces outils et les leçons apprises pour améliorer ses propres efforts en matière d'EDI.

Projet pilote avec le Tribunal de discipline des médecins et chirurgiens de l'Ontario

Au cours de la dernière année, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a exploré un projet pilote avec le [Tribunal de discipline des médecins et chirurgiens de l'Ontario \(TDMCO\)](#). Le projet comprendra la nomination de six arbitres expérimentés du TDMCO au comité de discipline de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario pour mener une gestion active des cas et présider des audiences complexes. Ces améliorations devraient permettre de rationaliser les audiences et les délibérations et d'établir une plus grande séparation entre le Conseil et le comité de discipline.

Diffusion en direct des réunions du Conseil

Pour accroître la transparence et l'accessibilité, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a commencé à diffuser en direct ses réunions du Conseil sur sa [chaîne YouTube](#). À l'avenir, toutes les réunions du Conseil seront diffusées en direct sur la chaîne YouTube de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario pour permettre aux observateurs de se joindre à la réunion de n'importe où en Ontario et au-delà.

« Regardez avant de réserver » devient entièrement numérique

La campagne de sensibilisation de longue date de l'Ordre, **Look Before You Book (LBYP)**, a évolué au cours des dernières années. La campagne a débuté en 2014 avec de la publicité à la radio communautaire et dans les journaux et a maintenant évolué vers une initiative de sensibilisation entièrement numérique. LBYP a également été prolongé de l'automne seulement à une campagne de six mois. En 2022, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a renouvelé sa campagne dans le but de rejoindre un public plus large et plus diversifié à travers l'Ontario.

Pour ce faire, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario vise à :

- Mettre à jour le matériel de sensibilisation de la campagne LBYB, y compris sa [vidéo](#) phare;
- Tirer parti de ses canaux de médias sociaux existants (Twitter, LinkedIn);
- Introduction de nouveaux canaux de médias sociaux (Instagram et Facebook);
- Utiliser les publipostages électroniques promotionnels en ligne de Zoomer Media pour aider à sensibiliser les gens; et
- Promouvoir le LBYB sur les plateformes publicitaires de blogTO et Spotify.

Mise à jour sur la réponse à la COVID-19

Tout au long de 2022, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a continué de surveiller la pandémie de COVID-19 et les directives du ministère de la Santé de l'Ontario. Alors que la province commençait à assouplir les restrictions en matière de santé publique, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a continué de tenir les MTA au courant des directives sur la COVID-19 par courriel et dans les médias sociaux. L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a également continué d'appuyer la campagne de vaccination du gouvernement de l'Ontario en encourageant les MTA à se faire vacciner.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE DIRECTION

Membres du comité :

- Kim Westfall-Connor, MTA, présidente
- Jay Mathers, membre du public, vice-président
- Christin Mandalentsis, MTA, directrice générale
- Carolyn Watt, membre du public, cadre de direction

Mandat du comité : En collaboration avec le Conseil, les comités et la registraire, le comité de direction assume la direction de la surveillance financière, la planification stratégique, la gouvernance et les responsabilités de supervision. Le comité surveille l'administration de l'Ordre et s'appuie sur la registraire et les autres membres du personnel pour mettre en œuvre ses décisions.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS ET DES ACTIVITÉS EN 2022

Le Comité de direction s'est réuni neuf fois en 2022. En plus de surveiller l'administration de l'Ordre, le Comité a réalisé les activités suivantes tout au long de 2022 :

Gouvernance

- A approuvé la réponse à la consultation sur la réforme de la gouvernance du ministère de la Santé;
- A recommandé la composition du Comité en 2022 et l'a distribuée au Conseil pour ratification;
- A approuvé le mentorat pour les nouveaux membres du Conseil;
- A appuyé la création d'un comité spécial sur la diversité, l'équité et l'inclusion;
- A appuyé la création d'un comité spécial de planification stratégique pour élaborer le plan stratégique 2023-2025;
- A recommandé au Conseil de réviser le Règlement no 9 sur le registraire adjoint , article 3, qui lui permettait de nommer n'importe qui comme registraire adjoint pour n'importe quelle période de temps et de distinguer les rôles de greffier adjoint et de registraire par intérim;
- A recommandé au Conseil d'augmenter les frais de demande, les frais inactifs et les frais de certificat général;
- Le Conseil n'a pas été réuni pour sa réunion de septembre en raison d'un manque de membres du public et le Comité de direction a agi en son nom; et
- A approuvé la nomination de six arbitres expérimentés du Tribunal de discipline des médecins et chirurgiens de l'Ontario (TDMCO) au comité de discipline de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.

Rapports financiers

- A approuvé et recommandé au Conseil l'état des résultats et l'état de la situation financière non audités;

- A recommandé au Conseil la nomination des vérificateurs pour 2022;
- A approuvé le Projet consultatif sur les contrôles internes et les politiques financières;
- A examiné le portefeuille d'investissement de l'Ordre; et
- A approuvé et recommandé au Conseil le budget de fonctionnement et d'immobilisations de 2023.

Gestion des risques

- A examiné l'évaluation par la direction des risques et des incertitudes critiques qui pourraient avoir une incidence sur l'Ordre.

Gestion du rendement du chef de la direction

- A examiné les échéanciers et le processus d'évaluation proposés pour l'évaluation du rendement du chef de la direction afin d'assurer l'uniformité, et a également convenu qu'un examen de la rémunération du chef de la direction est effectué en même temps que l'examen général du personnel;
- A discuté des résultats de l'évaluation du rendement du chef de la direction et les a communiqués au Conseil; et
- A approuvé la politique de rémunération du chef de la direction.

Autoévaluation du Comité de direction

- A examiné le mandat du Comité de direction, qui donne un aperçu de leurs responsabilités, y compris la surveillance financière, la planification stratégique et la gouvernance.

Autre

- A recommandé au Conseil que l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario s'engage à conclure un contrat d'un an avec l'agrément du Conseil canadien de l'agrément en massothérapie (CMTCA);
- A approuvé en vertu de l'alinéa 34(2)b) du Règlement de l'Ontario 544/94, selon lequel les titulaires qui n'étaient pas conformes au programme STRiVE se soumettent à une évaluation des pratiques et remplissent toutes les exigences en suspens en matière de STRiVE; et
- Nous avons discuté de la question de la tricherie sur la partie ECOS de l'examen d'entrée à la pratique de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.

RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Membres du comité :

- Lloyd White, membre du public
- Anna Cantalini, MTA
- Carolyn Watt, membre du public
- Eric Wu, MTA (membre hors Conseil)

Mandat du comité :

Ce comité assume la responsabilité de la totalité des programmes et des mesures conçus pour prévenir et gérer les cas de violence sexuelle envers les clients par les membres inscrits. Cette responsabilité a été étendue afin d'aborder tout aspect des relations entre les membres inscrits et leurs clients.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS ET DES ACTIVITÉS EN 2022

Le comité des relations avec les clients s'est réuni à deux reprises en 2022. Le Comité a reçu et examiné 16 demandes de financement pour la thérapie et le counseling et a approuvé 13 demandes. En plus des mises à jour sur l'administration du programme de financement de la thérapie et du counseling et de l'approbation des demandes de financement, le Comité :

- Examen de l'évaluation par le personnel du Plan de prévention des violences sexuelles de 2021;
- A approuvé le [Sexual Abuse Prevention Plan for 2022 – 2023](#); et
- A approuvé les mises à jour de la [Funding for Therapy and Counselling Policy](#). La politique a été mise à jour pour veiller à ce que le financement du programme de thérapie et de counseling demeure transparent, durable et conforme aux dispositions favorables de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, tout en maintenant un accès équitable au programme. Le Conseil a approuvé les changements de politique en novembre 2022.

COMITÉ SUR L'ASSURANCE QUALITÉ

Membres du comité :

- Lloyd White, membre du public
- Sandra Cina, MTA (membre hors Conseil)
- Rebecca Cleaveley, MTA (membre hors conseil)
- Jennifer Da Ponte, MTA (membre hors conseil)
- Lesley Hargreaves, MTA
- Jianjiang Li, MTA (membre hors conseil)
- Christin Mandalentsis, MTA
- Jalpa Patel, membre du public
- Dawn Ricica, MTA (membre hors Conseil)
- Ashley Van Zelst, MTA (membre hors Conseil)

Mandat du comité :

Le comité d'assurance qualité est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'assurance qualité conformément à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et à la réglementation de l'Ordre.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS ET DES ACTIVITÉS EN 2022

En 2022, le Comité d'assurance de la qualité (CAQ) s'est réuni huit fois et 20 réunions de groupes d'experts ont eu lieu pour examiner les résultats de l'évaluation.

STRiVE - le programme d'assurance de la qualité a duré sa quatrième année. Les MTA étaient responsables de soumettre quatre composantes d'ici le 30 novembre 2022. À la date limite, 92 % des MTA ont soumis toutes les composantes. L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a fait un suivi auprès des MTA qui n'ont pas satisfait aux exigences ci-dessus avant la date limite et le taux d'achèvement a augmenté à 97,4 % d'ici le 31 décembre 2022.

Tout au long de 2022, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a poursuivi l'élaboration de sa nouvelle approche en matière d'évaluations fondées sur les risques. Lors de la mise à l'essai de la nouvelle approche au cours de l'année de transition, 376 évaluations des pratiques ont été effectuées virtuellement pour évaluer la conformité des MTA aux Normes de pratique. Les comités du Comité ont cerné et comblé les lacunes en utilisant un cadre décisionnel qui maintient les soins aux clients et appuie l'amélioration continue des compétences et de la qualité.

Résultats de l'évaluation de 2022¹

Résultats	
Aucune autre mesure	167
<i>Specified Continuing Education or Remediation Program (SCERP)</i>	138
Recommandations	43
Termes, conditions et limitations (TCL)	29
Renvoi à la Commission des enquêtes, des plaintes et des rapports	4
Renvoi pour une enquête sur l'incapacité	4
Total	385

Normes de pratique

À la suite d'un examen du Règlement général, qui comprend des exigences en matière de publicité et de tenue de dossiers, il a été décidé d'élaborer deux nouvelles normes de pratique en remplacement éventuel de ces articles. Le format de ces nouvelles normes harmonisera étroitement la publicité et les dossiers avec les Normes de pratique existantes (2022), notamment :

- Les énoncés des résultats pour les MTA et les clients concernant la publicité et les dossiers;
- Les exigences axées sur les résultats dans un langage plus simple; et
- Les références, éléments du glossaire et documents à l'appui.

Le **projet de norme de pratique : Publicité** et **projet de norme de pratique : Les dossiers** ont été élaborés avec la participation d'un groupe consultatif sur les normes de pratique, d'une comparaison d'autres professions de la santé semblables et d'un examen du Comité d'assurance de la qualité. En 2023, le projet des normes sera partagé pour obtenir les commentaires de la profession, du public et d'autres personnes.

Programme de jurisprudence

Pour appuyer la connaissance qu'ont les MTA des lois, des règlements et des règles de la profession, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a élaboré un programme de jurisprudence en ligne. Il y a trois composantes :

1. Lois et règlements;
2. Normes de pratique et prévention des violences sexuelles; et
3. Professionnalisme et code de déontologie.

¹Le groupe d'experts en assurance qualité peut décider de demander plus d'un résultat d'évaluation afin de régler toute lacune notée.

Le programme fera partie du cours de recyclage (à compter de 2023), d'une exigence obligatoire d'inscription (à compter de 2024) et d'une formation continue facultative pour tous les MTA.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSCRIPTION

Membres du Comité

- Sean Adderley, MTA, président
- Suja Biber, MTA
- James Johnson, MTA (non-membre du Conseil)
- Jay Mathers, membre du public
- Rosanna Rebecani, MTA (membre hors Conseil)
- Eric Wu, MTA (membre hors Conseil)

Mandat du comité :

Le comité d'inscription a la responsabilité de déterminer l'admissibilité à l'inscription de tous les candidats lorsqu'il y a un doute sur la capacité, la formation, l'expérience ou l'éducation, ou lorsque la registraire croit que des conditions ou des limitations devraient être imposées à un certificat.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS ET DES ACTIVITÉS EN 2022

Le comité d'inscription s'est réuni six fois en 2022. Outre l'examen des cas qui lui ont été renvoyés par la registraire, le Comité a approuvé :

- La nouvelle exigence relative à la jurisprudence; et
- Modifications apportées à la Politique sur la maîtrise de la langue.

Le Comité a recommandé que le Conseil approuve :

- Le contenu de l'examen de certification de 2023 est en vigueur le 1^{er} janvier 2023;
- Politique d'éducation et d'autorisation en acupuncture; et
- Politique de cours de recyclage.

Le Comité a également reçu des mises à jour sur les points suivants :

- Le projet des modifications au règlement sur l'inscription et le projet de loi 106, la *Loi de 2022 sur la protection en cas de pandémie et d'urgence*, qui exige que tous les ordres de réglementation de la santé créent une catégorie d'inscription d'urgence;
- Les rapports d'examen de certification 2022;
- Le processus d'adaptation de Prometric;

- Le Cadre de conformité tenant compte des risques et la cote du Bureau du commissaire à l'équité de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario;
- Des changements administratifs au processus d'assurance responsabilité professionnelle qui comprenaient l'ajout d'attestations au formulaire de renouvellement annuel et la réalisation d'une vérification de la conformité de 3 % des titulaires de certificat général chaque année en janvier; et
- L'enquête sur les atteintes à la vie privée de l'Évaluation clinique objectivement structurée (ECOS) de 2022 et les mesures prises par l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario pour répondre aux préoccupations.

Statistiques :

- L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a enregistré 909 massothérapeutes autorisés (MTA).
- En 2022, une demande d'inscription a été renvoyée par le registraire au comité d'inscription pour examen et décision. Les raisons d'un renvoi peuvent inclure des problèmes de conduite, une condamnation pénale ou des constatations de mauvaise conduite auprès d'un autre organisme de réglementation.

Décisions du comité d'inscription

Décisions d'application	
Demande à la registraire de remettre un certificat d'inscription.	1
Autres décisions	
Demande de modification des exigences du cours de recyclage.	2 (Approuvé)

RAPPORT DU COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS

2022

Membres du comité :

- Ravara Van Vliet, MTA, président
- Tammy Contois, MTA, (membre hors conseil)
- Imelda Garce, MTA (non-membre du Conseil)
- David Janveau, MTA (membre hors Conseil)
- Nevenko Jeftic, MTA (non-membre du Conseil)
- Cheryl Lewin, MTA (membre hors Conseil)
- Elisabeth Mathers, MTA (membre hors Conseil)
- Jay Mathers, membre du public
- Dawn Oehring, MTA
- Alpa Patel, MTA (non-membre du Conseil)
- Jalpa Patel, membre du public
- Ian Vining, MTA
- Karalyn Van Aken, MTA (membre hors conseil)
- Carolyn Watt, membre du public

Mandat du comité :

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports est chargé de traiter les préoccupations précises des membres inscrits concernant la faute professionnelle, l'incompétence et l'incapacité provenant de diverses sources, par exemple les plaintes officielles, les rapports obligatoires ou les informations portées à l'attention de la registraire

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS ET DES ACTIVITÉS EN 2022

Le CEPR examine trois types d'affaires :

- Plaintes formelles
- Les rapports du registraire, portant sur des questions qui ne font pas partie du processus officiel de traitement des plaintes et qui sont portées à l'attention de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (p. ex., les renseignements tirés des rapports

obligatoires, des enquêtes criminelles, des employeurs, des compagnies d'assurance, etc.)

- Les préoccupations relatives à l'incapacité, qui concernent les MTA qui peuvent avoir un problème de santé qui a une incidence sur leur capacité d'exercer en toute sécurité.

En 2022, les travaux du Comité ont été achevés par trois comités, chacun composé de quatre ou cinq membres du Comité. Les comités se sont réunis 28 fois par vidéoconférence et une (1) fois par courriel.

Les tableaux suivants présentent un résumé du travail effectué par le comité en 2022.

2022	
Nouveaux cas	151

Nombre de nouveaux cas par type (2022) :

Type	
Violence sexuelle	56
Intention d'induire en erreur, y compris la fraude	23
Communication	16
Conduite et comportement professionnels	16
Incapacité du membre inscrit	13
Compétence / Soins du client	10
Pratique non autorisée	6
Facturation et frais	4
Tenue de dossiers	3
Publicité	2
Autres: Préoccupations principalement liées à la COVID-19	1
Harcèlement et violations des limites	1
Total	151

Sources d'information

Sources	2022
Public (p. ex. : clients, police, médias)	89
Interne	19
Employeurs/exploitants d'installations	11
Autres MTA	9
Compagnies d'assurance	7
Autres professionnels de la santé	5
Autodéclarations	4
Comité d'assurance qualité	4
Autre ordre	2
Autre	1
Total	151

Décisions : Plaintes et rapports du registraire (2022)

Type	
Recommandation ou conseils	39
<i>Specified Continuing Education or Remediation Program (SCERP)</i>	29
SCERP avec mise en garde verbale	25
Aucune autre mesure	25
Renvoi devant le comité de discipline	20
Engagement/Entente – Démissionner et ne jamais présenter de nouvelle demande	17
Ouvrir une enquête sur l'incapacité	5
Mise en garde verbale	4
Plainte retirée	3
Engagement/Entente – Recyclage	1
Frivole et vexatoire/discutable	1
Total	169

Demandes d'examen de plaintes formelles

Les plaignants et les personnes inscrites ont le droit de demander une révision de la décision du CEPR dans un délai de 30 jours, à moins que la décision ne soit de renvoyer l'affaire au Comité de discipline ou d'aptitude professionnelle.

Le processus d'examen est géré par la [Commission d'appel et de révision des professions de la santé \(CARPS\)](#).

Demandes d'examen de plaintes auprès de la CARPS

Nouveaux examens de la CARPS en 2022	Examens de la CARPS terminés en 2022	Détails
7	6	4 – Décision confirmée 2 – Appel rejeté

Dossiers relevant de l'incapacité

Nouveaux dossiers reçus en 2022	Dossiers clos en 2022	Détails
13	12	7 – Aucune autre mesure 4 – Renvoi devant le comité d'aptitude professionnelle 1 – Engagement accepté

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres du comité :

- Lesley Hargreaves, MTA, présidente
- Tous les membres du Conseil
- Allie Bisset, MTA (membre hors Conseil)
- Bobbie Flint, MTA (membre hors Conseil)
- Sarah Kingsbury, MTA (membre hors Conseil)
- Jim Marinow, MTA (membre hors Conseil)
- Amy McElroy, MTA (non-membre du Conseil)
- Condly McNaughton, MTA (membre hors Conseil)
- Theo Parusis, MTA (non-membre du Conseil)

Mandat du comité :

Le comité de discipline est chargé d'entendre et de trancher les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence contre les inscrits.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS ET DES ACTIVITÉS EN 2022

Le comité de discipline a fonctionné à distance et a tenu toutes ses audiences virtuellement. Le Comité a tenu compte de la rétroaction soumise par les participants à l'audience dans le cadre d'un sondage d'évaluation postérieur à l'audience dans le cadre de son examen continu des processus d'audience en ligne.

L'éducation et la formation continues des membres demeurent une priorité. Cela comprenait une séance annuelle d'orientation et de formation pour :

- effectuer des évaluations de la crédibilité des témoins;
- rédiger et livrer des réprimandes;
- l'arbitrage actif et les pratiques exemplaires pour aider les parties qui se représentent elles-mêmes; et
- faire face aux préjugés inconscients dans les procédures du tribunal.

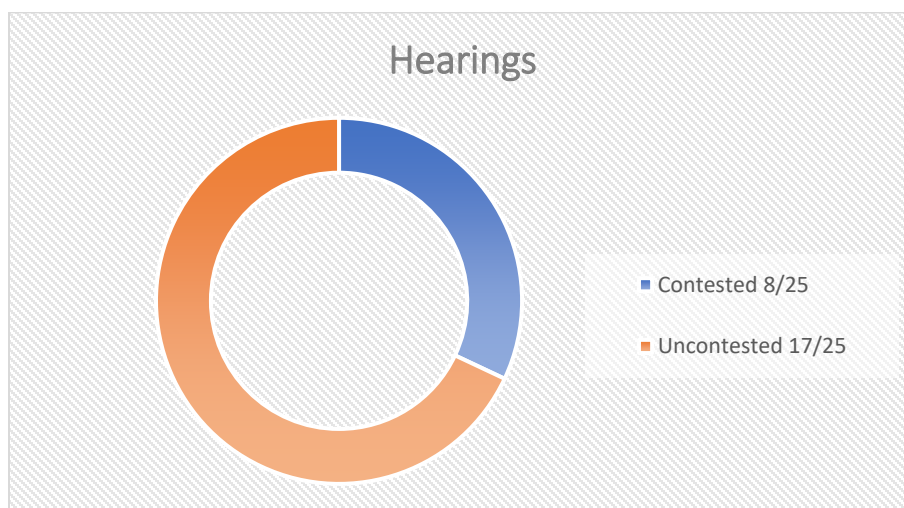
Statistiques sur la charge de travail

- Le comité de discipline a été saisi de 76 cas en 2022. De ce nombre, 55² ont été reportés de l'année précédente, 20 étaient de nouveaux renvois et 1 cas a été renvoyé au comité de discipline après un appel. Cinquante-sept pour cent de ces cas portaient sur une allégation de violence sexuelle.
- Le Comité a rendu 45 décisions et motifs en cours d'audience sur la responsabilité et les pénalités et les dépens.
- Le Comité a clos 46 affaires, dont 18 concernaient la démission d'inscrits de l'Ordre et l'engagement de ne jamais présenter de nouvelle demande d'inscription auprès de l'Ordre; soixante-dix-huit pour cent de ces affaires comprenaient une allégation de violence sexuelle.

Nombre de cas par type

Type	
Violence sexuelle	43
Intention d'induire en erreur, y compris la fraude	13
Conduite et comportement professionnels	11
Pratique non autorisée	5
Tenue de dossiers	2
Harcèlement/violations des limites	1
Autres (c.-à-d. préoccupations principalement liées à la COVID-19)	1
Total	76

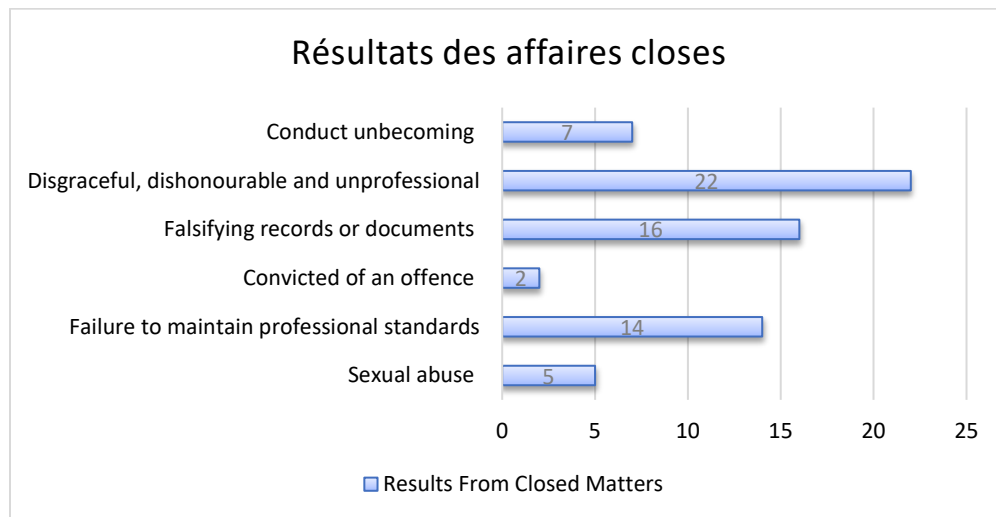
1.1 Le tableau ci-dessous contient une ventilation du nombre et des types d'audiences tenues en 2022.³



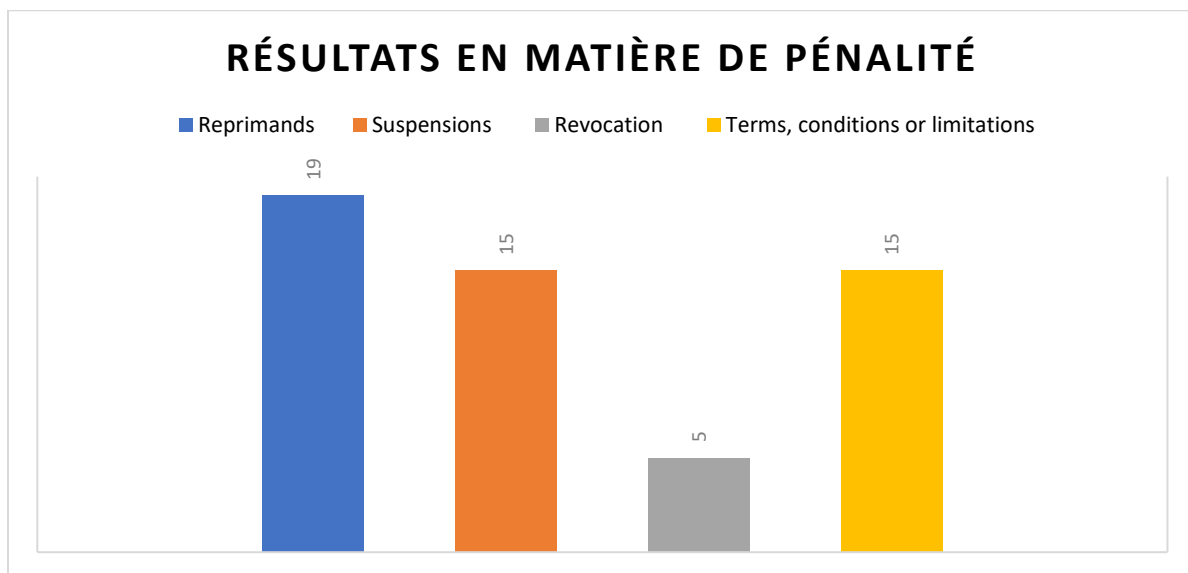
² 2 cas précédemment signalés séparément ont été combinés lors du renvoi au comité de discipline.

³ Lors d'une audience *non contestée*, les parties s'entendent sur toutes les questions. L'Ordre et l'inscrit conviennent qu'il y a eu faute professionnelle et s'entendent sur ce que devrait être l'ordonnance de pénalité et de dépens appropriée. Une audience est *contestée* si l'Ordre et l'inscrit ne s'entendent pas sur les faits de l'affaire et/ou sur ce que devrait être l'ordonnance de pénalité et de dépens appropriée.

1.2 Le tableau ci-dessous présente les résultats des audiences des affaires closes en 2022. Dans la plupart des cas, plus d'une conclusion de faute professionnelle a été constatée. Les 18 cas qui ont été réglés au moyen d'un engagement, où un inscrit démissionne et promet de ne jamais présenter de nouvelle demande d'inscription, ne sont pas inclus dans les résultats ci-dessous parce que le comité de discipline n'entend pas de preuve dans ces cas pour décider s'il y a eu inconduite. Les résultats dans les 28 autres affaires sont énoncés ci-dessous.



1.3 Le tableau ci-dessous montre le nombre et les types de pénalités ordonnées dans les affaires closes en 2022. Dans la plupart des cas, il y a eu plus d'une pénalité.



Décisions en matière de discipline

Les décisions et les motifs publiés dans les 46 affaires closes en 2022 sont liés ci-dessous. Il arrive que deux ou plusieurs affaires disciplinaires concernant le même membre inscrit soient

entendues lors de la même audience. Dans ces cas, une seule décision est rendue contenant le résultat pour toutes les questions.

[Jeffrey Addley](#)

Nenad Andrejic: [Décision en matière de responsabilité, décision relative aux pénalités et aux dépens](#)

[Sarah Bennett](#)

[Gail-Anne Cumberbatch](#) (2 affaires)

[Julie Demore](#)

[Domenic Falvo](#) (2 affaires)

[Xin Feng](#) (2 affaires)

[Megan Harrison](#)

[Jin Min Huang](#)

[Gregory Jessup](#)

[Yucong Jing](#)

[Meagan Kennedy](#)

[Atul Khosla](#)

[James Kim](#)

[Lauren Klippenstein](#)

[Haomiao Liu](#)

[Cameron Locke](#)

[Inscrit L](#)

[Brian Murray](#)

[Eric Musson](#) (2 affaires)

[Ashkan Ahmadpanah Namaghi](#)

[Vraj Kumar Patel](#)

[Nathaniel Porter-Gowan](#)

[Stuart Reid](#)

[James Salter](#)

[Inscrit S](#)

[Theo Tsatsaklas](#)

[Parameswar Rao Kadiyala Omar Venkata](#)

[James Villani](#)

[James Villani](#)

[Shawn Wallace](#) (3 affaires)

[Cui Ping Wang](#)

[Yunnan Wang](#)

Peter Witz: [Décision en matière de responsabilité; Décision sur les pénalités et les dépens](#)

[Paul Wolfe](#)

[Christopher Wood,](#)

[Hongxing Xiao](#) (2 affaires)

[Weijia Xie](#)

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Membres du comité :

- Lloyd White, membre du public
- Tous les membres du Conseil
- Allie Bisset, MTA (membre hors Conseil)
- Bobbie Flint, MTA (membre hors Conseil)

Mandat du comité :

Le comité d'aptitude professionnelle est chargé d'entendre et de trancher les allégations d'incapacité portées contre un membre inscrit.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS ET DES ACTIVITÉS EN 2022

En 2022, le Comité sur l'aptitude physique a été saisi de cinq affaires, dont quatre étaient de nouveaux renvois reçus en 2022. À la suite de la démission des inscrits, deux des cinq affaires ont été closes, car le Comité n'avait plus compétence pour tenir les audiences. Une autre affaire a été close lorsque le Comité a rendu sa décision et ses motifs à la suite d'une audience.

ORDRE DES MASSOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

31 DÉCEMBRE 2022

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Au conseil de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario

Opinion

Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état résumé des résultats d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que la note afférente, sont dérivés des états financiers audités de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (l'« Ordre ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle desdits états financiers audités, conformément aux critères établis à la note afférente aux états financiers résumés.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les normes comptables pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers résumés et du rapport des auditeurs sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.

Les états financiers audités et notre rapport sur ces états

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers audités dans notre rapport daté du 8 mai 2023.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de préparer des états financiers résumés conformément aux critères établis à la note afférente aux états financiers résumés.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.



Toronto, Ontario
Le 8 mai 2023

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

ORDRE DES MASSOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO

État résumé de la situation financière

31 décembre	2022	2021
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Encaisse	13 207 846	11 403 955
Investissements à court terme	391 893	426 420
Investissements	1 922 148	1 209 607
Frais payés d'avance	231 432	288 043
	15 753 319	13 328 025
Investissements	5 952 538	6 456 606
Actifs immobilisés	496 270	538 222
Actifs incorporels	—	4 760
	6 448 808	6 999 588
	22 202 127	20 327 613
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 352 637	3 229 202
Frais d'inscription reportés	12 962 110	11 062 732
	16 314 747	14 291 934
Avantages incitatifs de location reportés	53 581	66 976
	16 368 328	14 358 910
ACTIFS NETS		
Investis en actifs immobilisés et en actifs incorporels	496 270	542 982
Affectés à l'interne aux plaintes et aux mesures disciplinaires	1 500 000	1 500 000
Affectés à l'interne aux initiatives nationales	331 413	336 480
Non affectés	3 506 116	3 589 241
	5 833 799	5 968 703
	22 202 127	20 327 613

ORDRE DES MASSOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO

État résumé des résultats d'exploitation

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
	\$	\$
Revenus		
Frais d'inscription	12 052 103	11 512 041
Revenu de placement	297 743	162 483
	12 349 846	11 674 524
Dépenses		
Conseils et comités	224 737	262 477
Plaintes et discipline	3 372 215	2 896 499
Assurance de la qualité	521 707	575 609
Communications	99 589	81 367
Salaires et avantages sociaux	5 696 966	5 487 521
Frais de consultation	210 581	255 683
Frais professionnels	107 890	99 344
Loyer et frais d'exploitation	564 588	561 179
Frais de bureau et frais généraux	1 198 281	1 115 978
Cotisations aux initiatives nationales	336 480	329 519
Amortissement – actifs immobilisés	146 956	145 312
Amortissement – actifs incorporels	4 760	29 000
	12 484 750	11 839 488
Excédent des dépenses par rapport aux revenus pour l'exercice	(134 904)	(164 964)

Note afférente aux états financiers résumés

31 décembre 2022

1. Mode de présentation

Les présents états financiers résumés ont été préparés à partir des états financiers audités de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (l'« Ordre ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ces derniers ayant été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction a établi les présents états financiers résumés selon les critères suivants :

- a) les états financiers résumés comprennent les mêmes états que ceux inclus dans les états financiers audités, à l'exception des états de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie;
- b) l'information contenue dans les états financiers résumés concorde à l'information correspondante des états financiers audités;
- c) les principales informations concernant les totaux partiels, les totaux et l'information comparative des états financiers audités sont incluses.

Les membres de l'Ordre peuvent obtenir les états financiers audités complets en en faisant la demande auprès de l'Ordre.

HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.

Conseil de 2022

(en date de décembre 2022)

- Kim Westfall-Connor, MTA, présidente
- Jay Mathers, membre du public, vice-président
- Christin Mandalentsis, MTA, directrice générale
- Carolyn Watt, membre du public, cadre de direction
- Sean Adderley, MTA
- Suja Biber, MTA
- Anna Cantalini, MTA
- Lesley Hargreaves, MTA
- Dawn Oehring, MTA
- Jalpa Patel, membre du public
- Howard Shears, membre du public
- Ravara Van Vliet, MTA
- Ian Vining, MTA
- Lloyd White, membre du public